



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD), arrêté N°1/22/0254 du 1^{er} septembre 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la SARL Quirten a obtenu l'autorisation pour:

La modification des installations de production de froid (1/20/0441)

Wickrange, 1, Rue des Trois Cantons

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 7 septembre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Jenny MANNES
Secrétaire communal f.f.

09.09.2022 – 18.10.2022
1-2022-003-AUT-MECDD

www.reckange.lu